H 1613
163
3413

VN GENTIL-HOMME FRANCOIS, ARME' DE toutes pieces pour le ſeruice du Roy.

ADDRESSE' A MESſieurs les Princes, & autres Seigneurs de la Cour, le ſixieſme Iuillet.

20

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, entre le pont S. Michel, & la ruë de la Harpe, à l'eſtoille couronnee.

M. DC. XV.

Acc 83-101(163)

VN GENTIL-HOMME François, armé de toutes pieces pour le seruice du Roy.

Addressé à Messieurs les Princes, & autres Seigneurs de la Cour.

IE suis Gentil-homme François, issu d'vne aussi Noble & autant illustre famille qu'autre qui se puisse comparer à moy. Ie suis né au seruice de mon Roy, i'entretiens ma gloire en ses commandemens, mon honneur subsiste en luy obeïssant, & ma vie se depend en luy faisant seruice, ie n'ay pas le cœur si fermé que ie ne dise tousiours & librement en vray François ce que ie sçay sans rien dissimuler ny cacher de ce qui se passe aux yeux de ma cognoissance pour le bien & le proffit de leurs Majestez, ayant tousiours eu ceste maxime d'Estat en recommandation plus grande que toute autre leçon, que celuy n'est pas moins criminel de leze Majesté,

de celer le bon conseil à son Prince, que s'il l'offençoit en sa personne: qu'õ n'espere icy de moy que ie pretende en mon ame ny en ce lieu offencer aucun: Ie proteste que mõ intention est tout autre, mais seulement veux-ie dire, que tous ceux qui s'obligent aux volontez du Roy, qui naissent à son seruice, qui viuent, comme suiects en sa protection, & qui desirent eterniser leurs ans en l'execution de ses commandemens, sans autre respect ny consideration, doiuẽt cherir ce qu'il aime, honorer ce qu'il affectionne, aller où il veut faire ce qu'il commande, le suiure où il luy plaist, non non, ce n'est affaire aux simples Gentils hommes comme moy, de balancer ses desseins pour sçauoir s'ils sont iustes, & d'estaller les aduis de son Conseil sur le tapis de nos iugemens, pour peser les plus equitables, & qui reuiennent mieux à nos affections, obeïssons seulemẽt, ce sont la les bornes de nostre deuoir. Ie n'ay des armes que pour luy, des forces que pour le deffendre, ny du sang en mes veines que pour espandre courageusement contre tous ceux qui luy seront ennemys; Ie suis Gentil homme François, issu d'vne race genereuse, qui ay

apris dés mon ieune aage, que l'obligation deuë au Souuerain, eſt la premiere en ordre, la plus eſtroicte, & conſequemment la plus conſiderable.

Il s'agiſt en ce temps du voyage du Roy en Guyenne, on parle d'accomplir tout à faict l'Alliance contractee entre la France & l'Eſpagne, c'eſt vne affaire ſur laquelle tous lesplus ſages ont donné leur aduis, on la peſee au Conſeil des ſages, on la approuuee és cours ſouueraines, confirmee en l'aſſemblee des Eſtats, & maintenant que la ſaiſon eſt venuë que leurs Maieſtez ont reſolu de la terminer, faut il que nous brāſlions au manche & que nous allions oppoſer en ces reſolutions des apprehenſions de choſes qui ne peuuent auoir lieu que dans les eſprits de ceux qui ont peur de leur ombre, il les faut ſuiure Nobleſſe valeureuſe, il faut ſe preparer au voyage, c'eſt vn faire le faut, c'eſt crime d'y contredire y eſtans oblygez, quittons les partis de ceux qui ne demandent qu'a trouuer ſujet & occaſion d'armer pour auoir en ce faiſant moyen de proffiter pour eux: donnez vous de garde de paraphraſer ſiniſtrement ſur les deſſeins de Monſieur le Prince: Car la proteſtation

qu'il a touſiours faicte de ſon affection au ſeruice du Roy & bien du Royaume, eſloigne de luy tout ſoupçon d'aucune mauuaiſe & ſiniſtre entrepriſe, la France en a de treſ-grãds oſtages d'ailleurs, la memoire de ces anceſtres, la dignité de ſa naiſſance, ſon humeur paiſible, la bienueillance de leurs Maieſtez, laquelle il ny a point de doute qu'il n'ayme mieux cultiuer doucement en la place qui luy eſt eſt deuë, que de penſer quelque choſe au contraire. Car quel autre doit plus craindre la ruine & deſolation de ceſt Eſtat que luy, qui pour le rang qu'il tiẽt à lè plus d'intereſt à ſa conſeruation: Il eſt bien verſé aux bonnes lettres, & ſçait pour ſon aage & ſa qualité beaucoup: il ne faut pas qu'il aye fueilleté autre hiſtoire que la noſtre pour ſçauoir ce que la France doit attendre & receuoir de luy: Il eſt ſage il eſt iudicieux & aduiſé, il ne veut pas attirer la hayne & la malediction publique & ne voudroit pas laiſſer a la poſterité ſa memoire fleſtrie du reproche de n'auoir voulu d'effẽdre le bien de l'Eſtat & conſeruer la paix & l'armonie du Royaume durant le bas aage du Roy, La façon dont il s'eſt comporté & maintenant encore ſe conformant à la vo-

lonté de ſa Majeſté, en ceſte affaire, fera touſiours cognoiſtre que ſon humeur eſt éſloignée de toutes pratiques, & artifices contraires: C'eſt pour le regard de Monſieur le Prince, ſous lequel ie comprend les autres qui ſont abſens: que peut il donc y auoir en France qui puiſſe reſiſter aux deſſeins de ſa Maieſté? il y a peut eſtre quelques petites nuées qui voudroient s'eleuer s'ils auoient la force, mais quoy qu'on en diſe ie ne penſe pourtãt qu'en cela il y aye beaucoup d'aparance: prenez moy tous les ordres du Royaume en leur particulier & cõſiderez bien l'intereſt de tous comme auſſi a ce dequoy chacun ſe reſſent obligé a leurs Majeſtez & vous me cõfeſſerez alors, qu'il n'y a aucune apprehenſion de trouble ny de ſouleuement au preiudice de la fidelité deuë a leur ſeruice.

Pour ce qui eſt du Clergé, le premier en dignité, ſçachez que cet ordre malaiſement s'il ny va de la religion, dont il n'eſt point queſtion maintenant ſe laiſſera il perſuader que les diſſenſiõs inteſtines des peuples quelque fondement ou couleur qu'elles ayent puiſſent eſtre approuuees de Dieu autheur de concorde & de paix? Il n'aydera

iamais de ſes decimes ceux qui pourroient eſtre cauſe de la diminution de ſes diſmes. Il ny a pas vn d'eux qui ne ſcache de point en point les articles de la derniere ligue de l'annee, 1584. qu'en eſt il arriué apres 14. ans de guerre barbare & inteſtine & ſans intermiſſion quelque prudence & deſpence que les Papes, les Prelats & la pluſpart des Princes de l'Europe, ayent apporté? rien que l'aduancement de l'hereſie, la demolition des Temples, pluſieurs communautez priuees du ſeruice diuin, le chaſtiment honteux de quelques Religieux, la mort precipitee des principaux chefs d'icelle, la pauureté de tout le Clergé de France par la vente de leur reuenu temporel.

Pour le peuple les calamitez des derniers troubles encores toutes freſches en la ſouuenãce de ceux qui en ont porté le faix luy feront reietter auec horreur & deteſtatiõ comme pretexte, ce qu'ils ont autrefois trop embraſſé a leurs deſpẽs pour vrayes & iuſtes cauſes de remuer. Faictes leurs recognoiſtre tant de dãgers que vous voudrez, dictes leur que ces alliances ſont pour nuire à la France & qu'il s'y faut oppoſer, dictes tout ce qu'il vous plaira propoſez tout ce

que

que vous voudrez, il ne prendront rien d'autre main que de celle de leur Medecin ordinaire.

Pour ceux de la Religion desquels peut estre quelques vns apprehendent le soulevement en l'arriuee de l'Infante d'Espagne, ie pense que la fidelité qu'ils doiuent au Roy, sous la protection duquel ils iouyssẽt de la liberté de leurs cõsciences, aura tousiours plus de force sur eux, que la ialousie des Alliances d'Espagne.

Et ceux de la Noblesse, tous honorent les Princes a cause de leur qualité, qu'est la plus apparente qui soit parmy les hommes mais point tãt n'engagent ils leur cœur de ce costé que le respect du souuerain n'aye deux fois autant de force sur eux, elle est si estroictement liee à la Monarchie que toutes les fois qu'elle se souuiendra des conditions sous lesquelles les franchises ou immunitez dont elles iouyt, luy ont esté concedees; il ne luy faudra point d'autres resnes pour la contenir en son deuoir. Elle craindra tousiours de tirer l'espee contre celuy duquel elle tiẽt le priuilege de la porter. Quiconque le faict se degrade soy mesme de sa dignité. Sa rebellion mesme est sõ

arreſt. La derniere paix concluë a Veruins au mois de May 1598. ne les a elles pas faict repentir du paſſé & cognoiſtre notoiremẽt qu'il ny a que blaſme, reproche apprehenſion & infamie pour les rebelles & factieux: ce qui leur a appris par experience qu'il ny à infortune plus extreme & que l'on doiue plus redouter que celle qui ſe ſepare & eſloigne les enfãs de l'obeyſſance du pere, & la Nobleſſe de celle de ſon Roy. Quand cela arriue la iuſtice diuine permet que les vẽgeances s'exercent ſans exception d'age de parenté ny de qualité par diuers accidens En outre repreſentez vous Nobleſſe genereuſe que le Roy eſt ieune, qu'il n'a que quatorze ans tantoſt accomplis, & que vous eſtes ſes conſeruateurs naturels, & partant que voſtre ſeruice ne luy doit iamais manquer tant en ceſte conſideration que pour l'eſtroiſte obligation qu'vn chacun de nous doit auoir a la memoire de ce grãd Capitaine le feu Roy ſon pere qui par ſa vertu & courage incõparable, à la pl⁹ part de nous autres, a faict acquerir les armes à la main en pleine cãpagne a la veuë de Paris & ailleurs, contre les rebelles & eſtrangers, l'honneur d'auoir eſté le ſalut de no-

ſtre pays, ſoyons le encore maintenant ſelon les occurences de peur que celos ne periſſe.

Sus donc genereuſe Nobleſſe dés voſtre naiſſance obligez a rendre ce que vous deuez à leurs Majeſtez, ſus ſus preparez vous au voyage, quant a moy ie ſuis tout preſt armé de toute pieces, i'ay en la teſte la fidelité ſur le cœur, le courage au bras & aux mains la force & la valeur, aux pieds l'obeyſſance, & par tout ou bon leur ſemblera d'aller ie ſuis armé de conſtance, ie ſuis honoré quand ie ſuis employé à l'execution de leurs commandemens ma gloire eſt leur ſeruice mon repos eſt leur contentement, ie m'entretiens ſous les loix de mon Roy, ie ne puis viure qu'ou il eſt ie ne ſubſiſte qu'en ſon obeyſſance, ie ne ſuis eſleué & nourry au maniement des armes que pour faire preuue de ce que ie ſçay faire en la deffence de ſon party, ie n'ẽ ſuiuray iamais d'autres au peril de ma vie. Le Roy eſt le Soleil de nos gloires qui nous viuifie, & a proprement parler nous fait ce que nous ſommes, nous ſçauons ce que luy deuons, & ce que pouuons eſperer de ſa Majeſté, ſi nous contenans dans

les bornes de l'obeyſſance & de la fidelité, nous nous rẽdrons dignes de ſes bienfaicts & faueurs leſquels elle ne departira iamais plus volontiers qu'a ceux dont il le ſouuiendra auoir eſté mieux aſſiſté durant ſon bas aage: il eſt en l'aage auquel la loy du Royaume à accouſtumé de mettre comme elle a mis, entre les mains du Souuerain le gouuernail de l'Eſtat: alors il peut diſpoſer abſolument de toutes choſes & dire il me plaiſt. Sa volonté reglee par la ſeule crainte de Dieu eſt la loy de ſes ſuiects de toutes cõditiõs & qualitez. Nul ne s'y peut oppoſer ſans crime, les choſes qu'on à attenduës iuſques a preſent de luy eſtoit ſa reſolution ſur les alliances d'Eſpagne, l'affaire eſt de poids & d'importance on luy en a faict entendre les motifs & les raiſons tant d'vn coſté que d'autre, il a eu oppiniõ iuſques a ceſte heure que cela ne preiudicieroit nullement le repos de ſon Eſtat & pource ie ne croiray iamais qu'on le puiſſe ny qu'on le doiue demouuoir de la reſolution qu'il a priſe d'entreprendre ce voyage pour en paracheuer les ceremonies: c'eſt pourquoy il ne faut rien craindre pour ce regard, en tout cas ſoyons ſeulement tels

que nous voulons qu'on nous croye, ſuiuons & accompagnons noſtre Maiſtre, ne quittons iamais ſa Maieſté pour quelque cauſe ou pretexte que ce ſoit, conuertiſſõs vnanimement nos eſprits a la manutention de la paix, qui acquiſe à la France par la valeur admirable D'HENRY LE GRAND, luy eſt & a eſté iuſques à preſent conſeruee par la prudence de ceſte grande Princeſſe conſtituee par cy deuant ſur nous comme gouuernante & Regente au regime & gouuernement de l'Eſtat, & ne nous ſoucions de ce qui ſe pourroit dire au contraire de ſes reſolutions comme choſe qui n'eſt de noſtre affaire: obeyſſons ſeulemẽt & marchons ſans autre conſideration puis que le Maiſtre commande.

FIN.